Seine Maritime

DÉCLARATION LIMINAIRE
CAPL du 30 mai .

Madame la Présidente,

Nous sommes convoqués ce jour aux CAPL dont le seul point à l'ordre du jour est **la modification du Règlement Intérieur.**

Cette modification revue et corrigée par notre Directeur Général va dans la droite ligne de ce qu'il impose depuis plusieurs années : l'absence de dialogue social.
Lors de la fusion DGI-DGCP, le Directeur Général de l'époque avait pris l'engagement que les suppléants détiendraient les mêmes droits que les titulaires lors des CAPL et CTL (remboursement des frais de déplacements, temps de préparation et de compte rendu, …).

Le Directeur Général est revenu sur cette position en décidant d'en changer les règles dès le 1er janvier 2017.

Les représentants de l'Intersyndicale 76 ont immédiatement condamné cette démarche, qui remet unilatéralement en cause, en cours de mandat, les conditions d'exercice d'un dialogue social jusque là «favorable» par rapport au régime de droit commun de la Fonction Publique.
Ces modifications ont été présentées, avant tout, dans l'optique des prochaines élections professionnelles qui seront applicables à compter de janvier 2019.

En effet, le Directeur Général fait supporter aux organisations syndicales la charge des remboursements des suppléants légitimement élus, et dont la présence nous semble importante pour un dialogue social de qualité.

Les représentants **de l'Intersyndicale 76** dénoncent une décision qui porte atteinte aux droits et garanties des personnels.
Cette énième réforme ne constitue vraiment pas la preuve la plus fondée de l’attachement à la qualité du dialogue social que les Directions se plaisent à nous rappeler en permanence. Et force est de constater que la vision unidirectionnelle est imposée.

Aussi, les représentants **de l'Intersyndicale 76** vous demandent, Madame la Présidente, dès lors que ce règlement intérieur n'est qu'un règlement type, de surseoir à sa modification et donc de maintenir en l'état les règles de dialogue social établies, dialogue social auquel nous vous pensons fort attachée.

Ce non-respect du dialogue social impacte aussi nos collègues.